

Fiche tarifaire Certifications 2026 – Salariés d'entreprises qualifiées par l'OPQTECC

Validée par le Conseil d'administration le 28 octobre 2025

page 1/1

- Demandes de dossiers

Gratuit / disponible auprès du secrétariat : secretariat@opgtecc.org

Instruction Demande initiale

	Montant HT	Montant TTC
Règlement par le salarié	83,33 €	100 €
ou règlement par l'employeur	100 €	120 €

— Cotisation annuelle 2026

	Montant HT	Montant TTC
Droit fixe	75 €	90 €

+ 35 € HT (42 € TTC) par certification validée par l'OPQTECC

- Instruction Demande d'extension de certifications

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications supplémentaires :		
règlement par le salarié	62,50 €	75 €
ou règlement par l'employeur	75 €	90 €
à partir de 3 certifications supplémentaires :		
règlement par le salarié	91,67 €	110 €
ou règlement par l'employeur	110 €	132 €

- Instruction Demande de mentions

Gratuit / disponible sur espace membre

— Instruction Demande de renouvellement (tous les 4 ans)

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications :		
règlement par le salarié	91,67 €	110 €
ou règlement par l'employeur	110€	132 €
à partir de 3 certifications :		
règlement par le salarié	116,67 €	140 €
ou règlement par l'employeur	140 €	168 €

NB.

- Les cotisations annuelles perçues ne sont pas remboursées.
- Les frais d'instruction ne sont pas remboursés en cas de refus partiel ou total.
- TVA en vigueur au 1er janvier 2026 : 20 %.